



Compte-rendu SUD du CE Pôle Sud Ouest du 24 janvier 2014



PDV, le retour

Vous l'aviez cru disparu, vous aviez lu des communiqués criant presque victoire, tant mieux : vous avez pu déguster tranquillement votre dinde à Noël.

2014 marque un difficile retour à la réalité de l'entreprise, quitte à faire passer certains pour de petits Pyrrhus : tel un bulldozer que rien n'arrête, ou pour continuer à filer la métaphore, telle une armée romaine en bon ordre, la direction revient devant les instances avec son PDV, **Plan de Départs Volontaires**. Comme elle le répète depuis de nombreux mois : il faut faire des économies, aucune alternative. Des négociations vont s'engager avec les syndicats représentatifs (pour mémoire, SUD n'en fait pas partie) afin d'amender la première mouture mais c'est bien cette dernière (celle qui prévoit notamment la suppression d'un poste de monteur par antenne sous réserve que les journalistes se mettent à monter...) qui est présentée pour information aux élus.

Ni le gouverneur ni son bras droit (Bruno Girault) ne sont en mesure de chiffrer précisément les économies escomptées avec les différentes mesures. On supprime des abonnements, on tente de réduire certains frais de fonctionnements, on « externalise » mais au final c'est bien avec le PDV que les économies les plus substantielles sont attendues. En clair **c'est le personnel qui trinque**. Parce que si l'on supprime des postes d'assistantes d'émission, de monteurs, d'OPV, d'OPS, de rédacteurs non seulement on peut avoir des doutes sur l'avenir des émissions régionales mais on peut supposer que c'est le personnel restant qui devra absorber la charge de travail supplémentaire en cas de besoin.

Notre gouverneur affirme sans sourciller que toutes ces suppressions n'auront « *pas d'incidence sur nos capacités de production* ». Adeptes de la méthode Coué, il a beau marteler qu'il défend « *l'idée d'une télévision régionale forte* » nous sommes au regret de constater que depuis sa nomination nous gérons davantage la pénurie que l'expansion. Certes les circonstances ne sont pas favorables mais hormis les beaux discours et les vœux pieux qu'avons-nous gagné avec la « nouvelle » organisation ?

La direction rappelle qu'un PDV est une chose cadrée par la loi, que les postes doivent obligatoirement être « ciblés », que celles et ceux qui partiront dans ce cadre ne pourront pas bénéficier d'ASSEDIC et que la tutelle a donné son accord pour que FTV « *provisionne un déficit* » (sic) de 90 millions d'euros pour

financer ce PDV alors que les gains escomptés seraient de 50 millions en année pleine...

Sans vouloir opposer les salariés entre eux, on constate que ce n'est pas dans l'encadrement que la majorité des postes sont appelés à disparaître et qu'il n'est pour l'instant pas prévu de remettre en cause la très coûteuse organisation en pôles qui a multiplié les strates de décision aux dépens de la fabrication elle-même, et pas davantage de remettre en cause les multiples placards générés par l'organisation matricielle.



L'enrôlement des volontaires

Enfin, n'oublions pas que les départs ne pourront se faire que sur la base du **volontariat** et que les volontaires éventuels dont le poste n'est pas « ciblé » ne pourront peut-être bénéficier du PDV que si, en cascade, une personne dont le poste est ciblé peut être reconvertie pour occuper le poste du partant. Un jeu de chaises musicales qui s'annonce pour le moins complexe et il y a fort à parier et à craindre que dans quelques mois ou années la direction ne revienne devant les instances avec une nouvelle idée fumeuse, sous prétexte que la mise en œuvre de ce PDV aura coûté davantage qu'il n'aura rapporté, comme toutes les réformes récentes mises en place par cette direction d'apprentis sorciers à propos de laquelle on est en droit de se demander jusqu'à quand elle va pouvoir multiplier impunément les erreurs sans avoir de compte à rendre. N'oublions pas que c'est en grande partie l'argent du contribuable qui est ainsi dilapidé sans évolution positive visible sur nos antennes, et ne parlons pas de nos conditions de travail !

Temps de travail



Les bricoleurs du dimanche

Ce n'est pas le bug de l'an 2000 mais ça y ressemble. La direction espérait tellement que toutes les personnes éligibles (journalistes et cadres) opteraient pour le forfait jour qu'elle semble avoir oublié qu'il n'est pas la seule option possible. Du coup rien n'est prêt pour fonctionner normalement.

C'est comme si la direction découvrait au 1^{er} janvier 2014 qu'elle a signé en mai 2013 un accord qui va impliquer de multiples changements. Ce fameux sens de l'anticipation !

On nage en plein **amateurisme**, gare à la noyade.

C'est le règne du flou : quid des heures supplémentaires effectuées ? Quid des horaires pas nécessairement adaptés à la réalité ?

Pour GV, rien ne change pour les journalistes et il faut considérer que les horaires du planning n'ont qu'une « valeur théorique »... Du travail en perspective pour les DP qui devront sans aucun doute démêler tout cela au cas par cas.

Divers problèmes informatiques affectent la mise en place du logiciel Papyrus et les assistantes chargées de rentrer les horaires, les congés, bref de renseigner les plannings, s'arrachent les cheveux. D'autant que la formation n'a été ni suffisante ni suffisamment anticipée. Les élus SUD ont demandé qu'un point d'information sur ce logiciel Papyrus (et la souhaitable résolution rapide des problèmes qui y sont liés) soit à l'ordre du jour du prochain CE. A suivre donc.

Notons au passage que les élus ont donné un avis négatif à l'unanimité sur le projet de plan de formation 2014 marqué une nouvelle fois par une tendance à la baisse et une non prise en compte des besoins réels des salariés.



Transposition : la direction espère boucler le dossier mi-février par la signature d'un avenant à l'accord collectif. Les personnels qui refuseraient toujours la signature du nouvel avenant qui leur sera alors proposé seraient transposés « de force », et le passage en paie des nouvelles dispositions se ferait fin mars. Le dialogue social laisse, comme toujours, à désirer et bien des cas risquent de devoir se régler devant les tribunaux des prud'hommes...

Un petit mot concernant les **CDD** : la règle des 140 jours n'est plus applicable, puisqu'elle n'apparaît plus dans l'accord signé le 28 mai 2013, mais selon BG il faut continuer à la respecter. Comment faire confiance à une direction qui bafoue dès les premiers jours un accord qu'elle a elle-même signé ?

Elections CE et DP : la direction souhaite une nouvelle prorogation des mandats jusqu'à juin voire septembre. Pour les CHSCT elle propose soit une élection sous peu, soit une prorogation des mandats...

Tirade d'or du jour :

Le gouverneur Gérard Vallès :

« *Ca fera jamais qu'un préavis de grève de plus, c'est pas grave* »
ou une certaine vision du dialogue social...

Vos élus et représentants : AL Tuillon, M. Lehoux, C. Havot

Compte-rendu SUD du CE Pôle Sud Ouest du 24 janvier 2014